

## La souveraineté alimentaire, une friche fertile

Neuf organisations membres de la FGC, toutes actives dans la coopération au développement mais présentant des profils très variés, se sont constituées en plateforme de travail sur la Souveraineté alimentaire. Leur but est d'identifier aussi bien les freins à la progression de la souveraineté alimentaire que les expériences porteuses réalisées sur le terrain en Afrique. Il s'agit de l'Association Suisse-Cameroun, Food for the Hungry, Groupe de réalisations et d'accompagnement pour le développement (GRADs), Innovations et réseaux pour le développement (IRED), Jardins de Cocagne Solidarité Nord-Sud, Service Coopération Développement (Sécodév - un ancien service de Caritas Genève devenu une association début 2015), Terre des Hommes Suisse, Tourism for Help et Uniterre. Elles mènent ensemble une réflexion et un travail de capitalisation d'expériences sur le terrain, plus particulièrement dans les régions Ouest, des Grands Lacs et Centrale du continent africain. Cet article se veut un premier aperçu des dynamiques nées de la plateforme, ainsi que des réflexions de ses partenaires du Sud sur les principaux défis de la lutte pour la souveraineté alimentaire. Il jette les bases d'une vaste publication, à paraître en 2016, qui visera à décrire les luttes principales vers la souveraineté alimentaire dans les trois régions ciblées, leurs succès, obstacles et défis; à rendre visible les porteurs d'expériences contribuant à la souveraineté alimentaire et leurs bonnes pratiques; à questionner les pratiques de coopération en regard de ces mobilisations et à identifier des pistes pour mieux prendre en compte dans les projets de développement les besoins des acteurs engagés vers la souveraineté alimentaire en Afrique.

### INTRODUCTION

Après être longtemps restée l'apanage de mouvements paysans, la souveraineté alimentaire est entrée dans le discours public sur les politiques agricoles dans les pays du Nord. La course mondiale pour l'accès aux matières premières, la spéculation sur les denrées alimentaires et le démantèlement progressif de l'agriculture paysanne au nom du libre marché, ont montré à quel point les populations, et dans une certaine mesure les Etats, ont été dépossédés des décisions touchant à la production de nourriture.

Mais bien souvent, le concept de souveraineté alimentaire a été détourné de son sens, réduit à portion congrue, pour ne véhiculer finalement qu'un patriotisme économique lénifiant destiné aux populations déstabilisées par la mondialisation économique. Un pays qui parviendrait à se nourrir avec sa propre production, basée sur une agriculture intensive et un système de distribution prédateur, serait très loin de pratiquer la souveraineté alimentaire.

Dans ce contexte, il convient de rappeler quelques fondamentaux de cette lutte, lancée par l'organisation paysanne Via Campesina en 1996. La souveraineté alimentaire implique d'abord une autodétermination des peuples, des régions et des pays sur les politiques agricoles et alimentaires. Les collectivités doivent être en mesure de définir les orientations déterminant ce qu'elles mangent, ce qu'elles produisent et comment elles le produisent - toutes choses impossibles sous le joug des accords de libre-échange, de la privatisation du patrimoine semencier, de la dépendance aux produits de l'industrie chimique et génétique, etc.

La souveraineté alimentaire suppose donc par exemple que les semences, l'eau et la terre sont un bien commun et qu'elles ne sauraient être appropriées par des intérêts privés, ni dilapidées par un productivisme à court terme. De même, l'alimentation n'est pas un marché mais un droit universel. L'agriculture familiale paysanne semble la mieux à même de le concrétiser, car elle laisse aux mains des populations - et des paysans - les ressources

### TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction
3	La souveraineté alimentaire en question
4	Créer des liens, partager des savoirs
5	Et si l'humain appartenait à la terre?
7	Pour un plaidoyer intégré dans un agenda politique
8	Conclusion et pistes d'action

et les savoirs nécessaires à leur alimentation. Elle doit au besoin être protégée par les Etats contre des importations de dumping.

On le voit, la souveraineté alimentaire touche à des questions essentielles qui concernent la société dans son ensemble, et pas seulement le monde paysan. Elle permet d'aborder les enjeux liés à l'alimentation, à la préservation de la biosphère et à l'agriculture de manière globale, par-delà les barrières Nord-Sud. Pourtant, les luttes paysannes en faveur de ce droit manquent encore de reconnaissance de la part des ONG et des agences de coopération. Ces dernières privilégient souvent une approche de l'agriculture par filière économique, au détriment d'une vision centrée sur l'autonomie paysanne au travers de la formation, du partage de savoirs paysans, de la complémentarité des activités agricoles, pastorales et forestières, de la réflexion sur le statut et la répartition des terres cultivables, de la promotion de la consommation locale, etc.

Dans ce sens, l'expérience de la plateforme Souveraineté alimentaire de la Fédération genevoise de coopération (FGC) est particulièrement intéressante car elle se veut un outil dynamique: elle permet à ses membres de partager et de confronter leurs savoirs, de prendre du recul par rapport à leurs propres pratiques, de travailler à la définition d'une vision commune et, sur cette base, d'émettre des recommandations à l'intention des acteurs de la coopération pour une meilleure intégration des principes de la souveraineté alimentaire dans leurs actions. Les partenaires du Sud sont inclus dans ce processus. En 2014, deux ateliers de partage de savoirs et de débats ont réuni, le premier au Sénégal et le second au Burundi, des acteurs paysans et des opérateurs de développement du Sud et du Nord autour de thèmes tels que l'accès à la terre, la souveraineté semencière, le plaidoyer politique et l'autonomie paysanne. Un troisième atelier se déroulera prochainement au Cameroun sous les auspices de L'institut panafricain pour le développement Afrique centrale (IPD-AC), et portera principalement sur la commercialisation des produits agricoles et la sensibilisation des consommateurs urbains.

Depuis de nombreuses années, la FGC soutient des projets dans le domaine du développement rural, de la sécurité et de la souveraineté alimentaire. Un premier forum sur ce thème avait été organisé en 2004 déjà; en 2010, un groupe de travail s'est constitué pour organiser le troisième Carrefour genevois de la solidarité, consacré à la souveraineté alimentaire en 2011. Ce groupe a réalisé une étude afin de savoir dans quelle mesure les projets de développement que la FGC soutient incluent la lutte pour la souveraineté alimentaire, et d'identifier les manques et blocages éventuels dans la poursuite de cet objectif. La publication qui en est issue, centrée sur l'Amérique latine, a mis en évidence les carences des projets de développement dans plusieurs domaines cruciaux pour la souveraineté alimentaire: l'accès à la terre, l'organisation des filières agricoles, la formation, le plaidoyer et les mobilisations paysannes.

Voir <http://fgc.federeso.ch/souverainete-alimentaire>

Au vu des réalités de terrain très différentes, il s'est avéré que les conclusions de cette étude ne pouvaient pas être transposées telles quelles sur le continent africain. Une dizaine d'organisations membres de la FGC se sont donc réunies en 2012 dans le but d'identifier aussi bien les freins à la progression de la souveraineté alimentaire que les expériences porteuses réalisées sur le terrain en Afrique. Constituées en plateforme de travail depuis 2014, elles ont entrepris de dresser, au travers de trois enquêtes de terrain, un état des lieux de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'ouest (Mali-Sénégal), en Afrique centrale (Cameroun) et en Afrique de l'est (Région des Grands Lacs), puis à récolter les expériences de terrain à travers des ateliers de partages de savoirs Nord-Sud dans les mêmes régions.



*Intervention d'un participant durant l'atelier de plaidoyer sur les politiques agricoles régionales des Grands lacs, Ngozi (Burundi).*

## 2. LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE EN QUESTION

Souvent récupéré au Nord par les responsables politiques et les lobbies de l'agriculture productiviste, le concept de souveraineté alimentaire semble peu présent dans le débat en Afrique. Il est en effet largement méconnu de la base paysanne et peine à trouver un écho, y compris parmi les leaders. Bon nombre d'entre eux mettent en question sa pertinence dans un contexte de malnutrition, de paupérisation des paysans et de dépendance alimentaire des populations à l'égard des aléas du climat et des marchés mondiaux.

Le plaidoyer pour la souveraineté alimentaire est même perçu comme inadéquat, voire indécent, lorsque l'augmentation des prix des denrées de première nécessité met la survie des populations en jeu, comme lors de la crise alimentaire mondiale de 2008. Face à de telles situations d'urgence, les mobilisations de la société civile ont tendance à s'orienter vers des revendications de sécurité alimentaire à court terme, comme la détaxation des importations. Paradoxalement, les enjeux de fond qui se situent à la racine des crises alimentaires passent donc au second plan. Au Nord, le bilan n'est guère meilleur. Avec sa vulgarisation, le concept de souveraineté alimentaire a perdu beaucoup de sa substance, se réduisant à une variante de la sécurité alimentaire assaisonnée d'un soupçon de protectionnisme. Or, il ne s'agit pas ici de mettre sur pied un nouveau «Plan Wahlen»<sup>1</sup>, mais de sortir d'un système qui asservit les paysans aux intérêts de l'industrie agroalimentaire, menace l'environnement et prive les consommateurs de choix réel. A cet égard, il convient d'insister sur la différence de plan fondamentale entre sécurité et souveraineté alimentaires. Le premier paradigme se focalise sur la quantité et la qualité de l'offre de nourriture, laissant de côté les enjeux globaux tels que les conditions de vie des populations paysannes et les équilibres sociaux et écologiques. Il évacue la question éminemment politique consistant à savoir comment une telle sécurité peut être garantie à long terme et sans nuire à la sécurité du voisin... Pour les populations, la «sécurité» alimentaire peut donc se transformer très rapidement en son contraire, au gré de la concurrence sur les marchés mondiaux, de l'épuisement des sols, des déficits pluviométriques dus à la déforestation ou encore d'une surproduction engendrée par la prédominance de la monoculture. Dans ce sens, le paradigme de la sécurité alimentaire ne définit pas une politique crédible à moyen ou long terme, mais peut dans le meilleur des cas dicter des mesures palliatives lors de situations d'urgence.

La souveraineté alimentaire propose quant à elle une vision intégrant plusieurs axes de lutte, au Sud comme au Nord: défense de l'agriculture familiale, du droit à l'alimentation, de la justice sociale, de l'écologie, etc. Si le terme n'est guère tombé dans le domaine public

en Afrique, les dimensions qu'il recouvre sont en revanche très souvent au cœur des préoccupations du monde paysan. La lutte contre l'accaparement des terres, la reconquête des semences comme bien commun et le développement d'espaces de débat et de mobilisation tels que les forums paysans sont autant d'initiatives porteuses de souveraineté alimentaire.

Pour que cette cause soit réellement portée par la base paysanne, et plus largement par la société civile, elle doit toutefois pouvoir être reliée à des savoirs, à des représentations et à des évolutions locales. Le discours sur la souveraineté alimentaire tombe parfois dans une sorte de vide culturel entre, d'un côté, la fascination pour le progrès technique, et de l'autre, l'attachement aux traditions. Une difficulté majeure consiste donc à enjamber le double fossé séparant traditions et modernité, zones urbaines et rurales, afin de montrer que la souveraineté alimentaire est une alternative porteuse de modernité et de développement. Ce chemin, tant les citoyens que les villageois, les populations du Sud que du Nord, sont invités à l'emprunter. Pour ce faire, il est important de développer des espaces de débats et de partages de savoirs, notamment parmi les jeunes, de promouvoir la consommation locale en ville et de soutenir des activités économiques gravitant autour de la production agricole.

### VISION, VALEURS ET MISSION ET DE LA PLATE-FORME SOUVERAINETE ALIMENTAIRE FGC

Les **associations membres de la FGC** s'étant regroupées dans la plateforme Souveraineté alimentaire **reconnait et défend** le droit à la souveraineté alimentaire telle que définie par La Via Campesina en 1996 et entendue comme le droit des peuples à une alimentation saine, culturellement adaptée et produite selon des méthodes durables et celui de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.

La plateforme a pour **valeur centrale** la reconnaissance des paysannes et des paysans comme des acteurs à part entière dans leurs sociétés. Elle les soutient dans leurs luttes pour leurs droits d'accès à la terre et à des marchés locaux, transparents, solidaires et rémunérateurs afin qu'ils puissent produire des aliments sains, écologiques et accessibles pour eux.

La plateforme s'engage à rendre visibles toutes mobilisations nécessairement citoyennes et solidaires dans la réalisation de ces objectifs et à créer des passerelles entre les acteurs et actrices qui les portent. La plateforme veillera à l'avenir que ces objectifs soient intégrés aux projets et discours des associations membres de la FGC en plein accord avec leurs partenaires.

<sup>1</sup> Le Plan Wahlen a été lancé par la Suisse en 1940 dans le but d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire



### 3. CREER DES LIENS, PARTAGER DES SAVOIRS

Le partage de savoirs et d'idées est déterminant pour la capacité d'organisation et de mobilisation paysannes. Or, il existe souvent des barrières importantes entre les leaders des organisations et la base, ainsi qu'entre paysans de différentes parties du continent ou du globe.

Dans ce sens, les foires et forums sont des espaces importants de convergence des luttes paysannes et de la société civile. La Foire ouest-africaine des semences paysannes, qui se tient à Djimini (Sénégal), est à la fois un lieu de partage et de renforcement des savoirs traditionnels, de rapprochement des acteurs du développement et d'affirmation de revendications communes. Organisée à l'initiative de l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes (ASPSP), elle a réuni lors de sa dernière édition des organisations de cultivateurs et des ONG d'Afrique, d'Europe, d'Inde et du Canada.

La foire de Djimini a donné lieu à la création en 2011 d'un Comité ouest-africain pour les semences paysannes (COASP), qui défend les droits des paysans contre la privatisation du patrimoine génétique et la diffusion des OGM. Des acteurs jusque-là peu présents sur le thème des semences ont pu intégrer ce réseau. C'est notamment le cas de l'association Terres Jaunes au Mali.



*La ferme école agroécologique de Kaidara, Sénégal, visitée par la délégation de partenaires FGC en marge de l'atelier de Djimini*

Partenaire de Tourism for help, Terres Jaunes a créé un programme d'aide à l'installation de jeunes villageois sur des périmètres maraîchers afin de freiner l'exode rural. Les cultivateurs en herbe suivent une formation dans une ferme-école agroécologique, tout en testant progressivement sur leur parcelle les techniques qu'ils ont apprises. La foire de Djimini a permis à Terres Jaunes de s'approvisionner en semences pour sa ferme-école, et de devenir le pôle d'échange de semences paysannes de la COASP au Mali.

Ces expériences sont des graines d'autonomie paysanne que la coopération au développement devrait davantage soutenir. La souveraineté alimentaire implique la reconnaissance, si ce n'est la réhabilitation, des savoirs

paysans, et entraîne dès lors une autre approche de la formation et des rapports de partenariat.

Actuellement, la base paysanne n'a que peu d'occasions de se réappropriier des savoirs et reste souvent dépendante des programmes d'aide extérieurs. La plupart des formations existantes portent sur des techniques de production et sur la gestion d'associations, au détriment de la formation juridique et syndicale. Les savoirs coutumiers ou endogènes sont encore peu valorisés, alors qu'ils devraient servir de point d'ancrage aux actions de formation et de plaidoyer. L'intervention des projets de coopération est parfois jugée néfaste, dans la mesure où les bailleurs imposent leur calendrier et leur manière de concevoir la formation, privilégiant les cours en salle<sup>2</sup>.



*Sensibilisation de représentants paysans au sein d'une coopérative agricole de production, de transformation et de commercialisation à Ngozi (Burundi)*

Le concept de formation devrait être envisagé de manière souple, afin de mieux coller aux réalités paysannes. Elle peut aussi bien se concrétiser au travers de rencontres telles que la foire de Djimini que par des voyages d'étude ou des formations «en plein champs». Dans cette perspective, la formation en agroécologie est dispensée sur des sites de démonstration (fermes agroécologiques) par des animateurs qui sont eux-mêmes cultivateurs. Autre expérience fructueuse: l'ONG IRED, membre de la Plateforme de la FGC, a organisé avec ses partenaires au Burundi, en République démocratique du Congo et au Rwanda de nombreux voyages d'échanges entre paysans de la Région des Grands Lacs. Ces rencontres ont permis de diffuser des innovations autrefois cantonnées chez un seul producteur, d'identifier des thématiques de plaidoyer et de partager des savoirs paysans.

2. Rapport d'étape / projet 14-23: Atelier de capitalisation Afrique de l'Ouest sur la prise en compte de la souveraineté alimentaire dans les projets de coopération (mars 2014-février 2015)

## 4. ET SI L'HUMAIN APPARTENAIT A LA TERRE?

Avec la course aux matières premières agricoles pour satisfaire à la hausse de la consommation mondiale – de viande notamment –, à l'essor des agrocarburants et à l'appétit des spéculateurs, la pression sur les terres cultivables s'accroît de manière dramatique. L'Afrique est une cible privilégiée des investisseurs privés et étatiques, car elle détient une réserve importante de terres cultivables peu ou pas exploitées, ainsi qu'un réservoir de main d'œuvre à bas coût.

L'acquisition de surfaces immenses aux dépens des populations locales, connue sous le terme d'«accaparement des terres», est aussi le fait de notables du pays: responsables politiques et religieux, fonctionnaires, etc. Même sans en être forcément les propriétaires au sens capitaliste du terme, ils utilisent la terre comme moyen d'accès à des crédits bancaires ou à des financements internationaux.

Ce phénomène accentue la tendance à la marchandisation des terres cultivables dans des sociétés qui, jusqu'ici, les considéraient comme inaliénables car appartenant également aux ancêtres et aux descendants. Dans certains pays, comme le Burundi, l'achat devient un mode courant d'accès au foncier, concurrençant la transmission traditionnelle par héritage.

Le sort de ces terres est donc déterminant à la fois pour l'avenir de l'agriculture, l'accès à la nourriture et l'organisation des sociétés africaines.

Le système de gestion coutumier des terres est régulièrement mis en cause, y compris par la base paysanne, car il ne permettrait pas de garantir un accès sûr et égalitaire à la terre. De fait, il s'avère souvent défavorable pour certaines catégories de population, en particulier les femmes, les jeunes et certaines minorités culturelles.

Pourtant, il faut se demander si les changements souhaités doivent venir d'en bas – des rapports sociaux dans les villages et dans les familles – ou d'en haut – par une consécration de la propriété privée à l'occidentale qui place théoriquement les individus sur un pied d'égalité juridique mais laisse en réalité libre cours aux rapports de force économiques. Des voies médianes sont sans doute possibles. Dans les cas où l'accès individuel à la terre serait préféré au mode de gestion familial ou villageois, il importe de trouver des régimes d'attribution des terres alternatifs à la propriété privée capitaliste, afin de freiner les phénomènes d'accaparement et de spéculation.

Fer de lance des mouvements paysans latino-américains, la lutte pour des réformes foncières est sans doute nécessaire mais les travaux législatifs en cours dans plusieurs pays d'Afrique montrent que les principaux enjeux sont éludés, ou que les intérêts de l'agriculture familiale sont négligés au profit de l'agrobusiness et d'une vision entrepreneuriale du rôle du paysan. La superposition de deux régimes fonciers (celui instauré

par la loi écrite et celui relevant du droit coutumier) menace de rendre toute velléité de réforme au mieux inopérante, au pire source d'instabilité et de conflits, et montre qu'une réelle transformation ne peut se faire qu'avec les acteurs concernés: les populations rurales. Le droit coutumier ne peut pas être éliminé par décret; les valeurs qu'il véhicule et le sens de ses interdits peuvent et doivent être débattus si l'on veut engager une quelconque lutte pour l'accès à la terre.



*Terres accaparées par l'entreprise Senhuile dans la région de Richard Toll (Sénégal)*

Face à l'accaparement des terres, au manque de sécurisation du foncier acquis selon le droit coutumier et aux inégalités d'accès, il est important de contribuer à l'émergence d'espaces de médiation, de négociation et de plaider fortement ancrés dans le tissu social local. Plusieurs acteurs du terrain ont d'ailleurs montré la voie. Au Burundi, l'ONG Acord (Association de coopération et de recherche pour le développement) a créé, avec des associations de la société civile, une méthode de médiation et de réconciliation baptisée «contrat social». Elle vise à faire face aux nombreux conflits fonciers qui déchirent ce pays densément peuplé, où les parcelles cultivables sont très petites (0,38 hectare en moyenne) et où certaines couches de population comme les anciens déplacés de guerre et certaines minorités culturelles n'ont pas de terres. Acord a soutenu la création de comités de paix à l'échelle locale, qui ont notamment permis de régler 80 conflits portant sur des terres jadis confisquées par l'administration coloniale. Cette expérience peut être considérée comme un modèle, dans la mesure où elle privilégie les systèmes d'arbitrages traditionnels plutôt que le recours aux tribunaux, et réhabilite le rôle de juges coutumiers locaux.

## DES LUTTES VIVACES CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Au Sénégal et au Mali, la terre cultivable n'est traditionnellement pas considérée comme un bien marchand. Le paysan qui en a la jouissance a le droit de la prêter voire de la louer, mais pas de la vendre. Si sa parcelle n'est pas exploitée, elle peut lui être retirée au bout de quelques années.

Ce système est aujourd'hui menacé par les convoitises de firmes étrangères et de magnats locaux, qui parviennent à se faire attribuer, en recourant fréquemment à la corruption, des milliers d'hectares pour un coût dérisoire. Les populations rurales sont démunies car elles ne possèdent presque jamais de titre officiel attestant de leurs droits sur une parcelle. Les terres leur appartenaient en vertu d'un droit coutumier qui ne produit pas d'acte écrit.

L'accaparement des terres est une menace grave pour la souveraineté alimentaire et pour la stabilité politique. En effet, il divise les populations et les dresse contre les élus locaux qui ont accepté la cession de terres, provoquant parfois de violentes émeutes.

Nombre d'associations et de collectifs villageois, parfois avec le soutien d'ONG, organisent des résistances locales à l'accaparement des terres sous forme de marches de protestation, interpellations des autorités, campagnes médiatiques, etc. Ces mobilisations sont remarquables, mais elles demandent encore à être intégrées dans une démarche systématique d'information, de réflexion et d'action. C'est ce que tente de faire la Convergence malienne contre l'accaparement des terres (CMAT), créée en 2012. Cette coalition, composée de cinq organisations paysannes et de la société civile, porte les revendications des populations dépossédées de leurs terres au niveau national. En 2014, elle a coordonné l'installation d'un Village de Sans-terre devant la cité administrative de Bamako, une première en Afrique de l'ouest. Des paysans et paysannes ont abandonné leurs villages, leur site d'origine pour venir faire un sit-in dans la capitale et revendiquer leurs droits.

La CMAT organise des formations juridiques dans les villages et accompagne des actions en justice. Elle appuie la création de comités de veille permettant de repérer le plus tôt possible les projets de cession de terres et d'intervenir parfois avant même qu'ils ne deviennent effectifs. La CMAT combine donc de manière exemplaire plusieurs axes d'action: diffusion d'informations, formation et organisation des populations paysannes ainsi que plaidoyer et mobilisation politiques.

Toutefois, à l'instar de la plupart des initiatives de plaidoyer et de mobilisation contre l'accaparement des terres, cette coalition souffre d'un manque de soutien financier. «Une question gêne: qui est prêt à financer de réelles luttes paysannes? Il y a en effet peu de partenariats sur les problématiques foncières car ce sont des processus de changements sociaux qui prennent du temps et vont à l'encontre des résultats visibles à court terme exigés par les bailleurs <sup>3</sup> », ont relevé les participants à l'atelier organisé en 2014 au Sénégal par la plateforme souveraineté alimentaire de la FGC.

<sup>3</sup> Rapport d'étape / projet 14-23: Atelier de capitalisation Afrique de l'Ouest sur la prise en compte de la souveraineté alimentaire dans les projets de coopération (mars 2014-février 2015)

En Afrique de l'Ouest, des organisations paysannes ont développé des stratégies de négociation collective de terres cultivables. Au Sénégal, l'Union des collectivités de Tattaguine (UCT), qui fédère les familles paysannes de plusieurs villages, est parvenue à obtenir des autorités locales des parcelles pour y pratiquer l'agriculture biologique. Au Mali, des associations villageoises ont créé un système d'ententes foncières afin de négocier directement avec des propriétaires terriens.

Ces exemples montrent tout le potentiel des initiatives locales tendant à ce que les populations puissent se ré-approprier collectivement l'usage de la terre. Au vu de la direction, contraire aux intérêts de l'agriculture familiale paysanne, que prennent les projets de réforme foncière en Afrique, il y a sans doute davantage à espérer des expérimentations locales et de leur dissémination que des politiques nationales.

Pour qu'elles puissent s'enraciner durablement dans les sociétés africaines, ces initiatives ne peuvent toutefois pas faire l'économie de la question fondamentale du lien à la terre. Il est important de créer des espaces de débats et de partage de savoirs afin de confronter les valeurs du droit coutumier au système de la propriété privée, de mettre en question les inégalités d'accès à la terre - notamment celles touchant les femmes - et d'imaginer de nouvelles formes de gestion foncière, à l'intersection entre traditions précoloniales et modes d'organisation modernes. Parmi les pistes d'alternatives relevées par les organisations paysannes, on peut citer la revendication de formes de propriété collectives, permettant d'attacher un patrimoine foncier à un collectif familial ou à une coopérative paysanne, ainsi que la création de comités villageois de gestion de terroirs et de plans d'affectation des sols. La coopération au développement devrait davantage soutenir les organisations qui œuvrent dans ce sens en s'appuyant sur des dynamiques locales et se montrer capable de dépasser la question technicienne et rationaliste de la «gestion des ressources naturelles».

Face à la pression sur les terres agricoles, qui ne fera que s'accroître au vu des enjeux mondiaux, il est en effet capital que les populations rurales africaines, et plus largement les sociétés civiles, s'«arment» en renforçant leurs propres modes de gestion des terres, si elles ne veulent pas être colonisées par le modèle du Nord et une spéculation foncière effrénée.

Il n'en va pas seulement du droit d'usage de leurs terres, mais également de la possibilité d'un autre rapport au monde, à la terre, à la transmission, au vivant. Dans certaines tribus du Sénégal par exemple, la terre est traditionnellement considérée comme un organisme vivant; le paysan doit ainsi la fouler avec précaution, de peur de la blesser.



## 5. POUR UN PLAIDOYER INTEGRE DANS UN AGENDA POLITIQUE

Des expériences de plaidoyer dynamiques ont vu le jour dans plusieurs pays d'Afrique. Au Burundi, l'Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines (ADISCO) a contribué à porter la voix des paysans sur la scène publique. Le Groupe de plaidoyer agricole (GPA), dont l'ADISCO est membre, est parvenu à s'imposer comme un interlocuteur incontournable pour le Gouvernement. Il a créé un débat public sur la politique agricole de l'Etat, fédéré la société civile autour de revendications communes, créé des espaces de débat et de formation au lobbying pour les producteurs et influencé certaines décisions du Gouvernement. Le GPA a ainsi joué un rôle majeur dans la hausse des budgets publics agricoles, l'arrêt des achats de riz importé par l'armée et l'encadrement de l'écoulement des dons de riz japonais. Cette expérience se distingue par l'étroite collaboration entre organisations paysannes et ONG d'appui, qui s'expliquerait par le fait qu'il n'existe pas d'enjeux de pouvoir et d'argent au sein de cette structure très peu formalisée.<sup>5</sup> ADISCO a également appuyé les caféiculteurs au sein du Groupe de plaidoyer café, qui a mené une intense campagne contre la privatisation sauvage de la filière du café. Sous la pression de la Banque mondiale, le Burundi a mis en vente les anciennes unités de transformation étatiques à des acteurs privés. Les producteurs de café se sont alors retirés du processus de privatisation et ont décidé de créer leurs propres stations de lavage, gérées par des coopératives. Ce n'est qu'alors que les transformateurs ont pris peur face au risque de se retrouver en situation de pénurie de matière première. Cet exemple montre l'importance d'intégrer les campagnes de plaidoyer dans un agenda d'actions à moyen terme comprenant un volet de renforcement économique. Des campagnes de plaidoyer trop éphémères, et déconnectées d'actions sur le terrain pour se réapproprier les capacités de production, n'ont qu'un effet limité, voire des effets collatéraux négatifs.

La campagne orchestrée par le Groupe de plaidoyer café est également exemplaire par le fait qu'elle a combiné des actions de sensibilisation au Sud et au Nord. En Suisse, IRED a relayé cette campagne de plaidoyer grâce à un soutien de la FGC, dénonçant la mainmise de plusieurs firmes suisses sur le secteur de transformation du café.

Malgré ces expériences positives, les retours du terrain montrent la nécessité de renforcer les capacités des organisations paysannes en matière de plaidoyer et de soutenir des actions de sensibilisation à l'échelle locale, notamment par le biais d'émissions radio. La cause de la souveraineté alimentaire peine en outre à se faire entendre au-delà des zones rurales. Le discours sur la «vie chère» rend ce discours difficilement audible pour les populations urbaines.

Dans ce contexte, il pourrait être utile d'intensifier les

collaborations entre organisations paysannes et mouvements de défense des consommateurs, afin de créer des espaces de débat et de plaidoyer sur les enjeux d'agriculture et d'alimentation dans les villes, notamment auprès des jeunes.

Le rôle de la coopération dans le plaidoyer doit également être renforcé. Les acteurs du développement ne s'engagent pas assez activement dans la bataille pour la souveraineté alimentaire au Nord, alors que de nombreuses entreprises sapant les bases d'une telle souveraineté y sont implantées.

Les agences de développement ont parfois une influence trouble sur les politiques agricoles des Etats. La coopération belge, sous la houlette d'un ancien expert de Monsanto, guide ainsi le Burundi dans sa stratégie semencière. L'aide au développement suisse semble plutôt appréciée pour sa qualité, mais les agissements des multinationales issues de ce pays (p.ex. Nestlé, Syngenta, Webcor, etc) heurtent souvent de front cette politique.

Les bailleurs semblent en outre réticents à soutenir des actions de mobilisation au Sud. Au Burundi, «seules quelques organisations internationales ont apporté un soutien aux actions de plaidoyer du GPA au nom de la non ingérence dans les politiques nationales, mais aussi par le fait que les politiques sont souvent insidieusement décidées par leurs Etats 6 ».



*Travail de groupe lors de l'atelier organisé par la Plateforme souveraineté alimentaire de la FGC à Djimini.*

4. Capitalisation des expériences de souveraineté alimentaire au Burundi et dans la région des Grands lacs, op.cit.

5. Capitalisation des expériences de souveraineté alimentaire au Burundi et dans la région des Grands lacs, op.cit.

6. Capitalisation des expériences de souveraineté alimentaire au Burundi et dans la région des Grands lacs, op.cit.

## 6. CONCLUSION ET PISTES D'ACTION

Autour du continent africain se concentrent un grand nombre d'enjeux mondiaux liés à l'accès aux ressources naturelles et à la nourriture. La mise en concurrence des paysans, la spéculation sur la faim et l'accaparement des terres frappent de plein fouet les populations rurales africaines. Celles-ci disposent toutefois d'importantes ressources qui méritent d'être réhabilitées et développées, qu'il s'agisse de savoirs traditionnels ou de modes d'organisation et de mobilisation novateurs. Le renforcement de leurs capacités de création et de résistance peut jouer un rôle important dans l'émergence d'alternatives au mode de production et de consommation capitalistes. Les sociétés du Nord ont également beaucoup à apprendre, par le miroir que ces réalités tendent à leur propre mode de vie.

La coopération au développement peut contribuer de manière importante à soutenir ces changements, mais en les accompagnant plutôt qu'en cherchant à les diriger. Il s'agit d'éviter de faire croire aux paysans africains qu'en appliquant des recettes techniques qui ne correspondent pas à leurs pratiques et à leur manière de penser, ils peuvent accéder à l'autonomie. Le message de la coopération au développement semble souvent perçu comme illisible au Sud, en raison de contradictions entre les démarches des différents bailleurs et/ ou de contradictions avec la politique économique des Etats du Nord. Un des enjeux de taille consiste probablement à tenter de dépasser l'opposition idéologique entre tradition et modernité.

La dynamique née de la plateforme Souveraineté alimentaire de la FGC a induit une transformation en profondeur des pratiques de ses membres. Les ateliers réalisés en 2014 au Sénégal et au Burundi ont permis de resserrer les liens entre les associations du Nord et leurs partenaires du Sud. En se retrouvant autour d'une lutte commune pour la souveraineté alimentaire, les différents acteurs sortent de la relation d'«aide» asymétrique pour entrer dans une démarche de partage de savoirs. Cette évolution constitue à l'évidence un changement de paradigme dans les partenariats pour le développement. Elle incite les associations du Nord à questionner sans cesse leurs pratiques et à prendre de la hauteur.

Sur la base de ses réflexions actuelles, et en guise de pistes d'actions, la plateforme Souveraineté alimentaire de la FGC propose de:

a) soutenir des espaces de débat et d'interpellation au niveau des familles et des villages sur les concepts de souveraineté alimentaire versus sécurité alimentaire, sur l'accès à la terre, sur l'approche de l'agriculture par filière économique versus l'agriculture familiale intégrée, sur la modernisation de l'agriculture, sur les semences paysannes;

b) favoriser la création et le renforcement de passerelles entre les luttes locales, nationales et internationales;

c) davantage prendre en compte la dimension de lutte à long terme pour le droit à la souveraineté alimentaire;

d) veiller à une vision globale de l'agroécologie qui inclut la préservation, la multiplication et la diffusion des semences et des savoirs paysans;

e) inscrire les principes de la souveraineté alimentaire dans les critères minimaux thématiques des projets de développement;

f) inciter à une analyse approfondie du contexte, qui évalue la dépendance des familles paysannes vis-à-vis de telle production et de tels acteurs, les influences de ces acteurs sur le système alimentaire et l'adéquation de la stratégie proposée aux objectifs de la souveraineté alimentaire.



*Semences échangées lors de la Foire ouest-africaine des semences paysannes à Djimini (Sénégal) en mars 2014*

Rédaction: Michaël Rodriguez, octobre 2015

Coordination: Niels Bohr, Michaela Büschi, Alessandra Genini, Anne Gueye-Girardet, François-Xavier Kajyabwami, Isabelle Lejeune, Jacques Moynat, Brigitte Studer, Christophe Vadon et Roger Zürcher. Mise en page: Yanik Marguerat

Remerciements à: Boukary Barry, Alihou Ndiaye, Deogratias Niyonkuru, Romuald Pial et leurs équipes respectives

*Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la FGC.*